

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 11 OCTOBRE 2023**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Petite-Forêt s'est réuni au C.C.A.S à 18h00, sur la convocation de Sandrine GOMBERT, Présidente.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

**Présents :**

Sandrine GOMBERT - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Marie-Renée LOUVION - Pascal CROMBE - Christine LEONET - Christian DEGRAVE - Jean-Michel GODIN - Bernard VANDENHOVE - Pierre BOURBOUZE - Bruno LOUVION - Jean-Claude DERCHE

**Excusés :**

Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET- Alberte LECROART

**Pouvoir :** Marie-Geneviève DEGRANDSART ayant donné pouvoir à Christian DEGRAVE

**Absente :** Léa DEQUAYE

**Secrétaire de séance :** Véronique JOLY, Adjointe aux personnes âgées, Handicap, Santé et Bien-vivre ensemble.

Ouverture de la séance à 18h00

Constatant que le quorum est atteint, Madame la Présidente, déclare la séance ouverte

**AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

A. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

B. Décisions

C. Délibérations

I – Finances

I.1 : Décision Modificative n°1 au BP 2023

II – Social :

II.1 : Appel à projet d'inclusion numérique porté par l'Union départemental des CCAS du Nord

II.2 : Renouvellement de la convention de partenariat avec la Banque alimentaire du Nord

D. Questions diverses :

## EXAMEN ET VOTE DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

### A. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

### B. Décisions :

- **Décision 2023-06** : Visant à signer un contrat pour l'animation du thé dansant avec la société E.D.S EVENT'S
- **Décision 2023-07** : Visant à signer un contrat de cession de droits ponctuel avec la société COLLECTIVISION
- **Décision 2023-08** : Visant à signer un renouvellement de contrat de service d'hébergement et de maintenance des logiciels avec la société AFI du 01/12/2023 au 31/12/2023

### C. Délibérations :

#### I – Finances :

##### **I-1) Décision Modificative n°1 au BP 2023 (Délibération 2023-04-19)**

En séance du 05 avril 2023, le Conseil d'Administration a adopté le budget primitif 2023.

L'instruction M57, adopté par le CCAS depuis le 1er janvier 2023, prévoit que l'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine. De ce fait, des besoins supplémentaires sont apparus au chapitre 068 pour les acquisitions 2023 pour un montant de 1 400€. Ce montant a pu être compensé grâce à une dépense moins importante que prévue pour le voyage des seniors.

La comptabilisation des amortissements au compte 6811 est neutralisée par un crédit au chapitre 040 en investissement.

Face à ces recettes d'investissement, de nouvelles dépenses ont été inscrites aux chapitres 20 et 21 pour un montant de 1 400€.

Mme la Présidente rappelle que le CCAS a changé de nomenclature budgétaire, passat de la M14 à la M57 en début de l'année. Cela entraîne un changement dans la gestion des amortissements qui se font désormais à prorata temporis, ce qui veut dire que l'on commence à amortir les biens à leurs dates d'achat. Ceci n'a pas été prévu au BP 2023, il est donc nécessaire de prendre une décision modificative pour les intégrer.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'adoption de la décision modificative ci-après :**

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
<b>Chap 011 - CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>			
6042 Achats de prest. services refacturables	-	1 400,00	
<b>Chap 068 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>			
6811 Dotations aux amort. des immobilisations		1 400,00	
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>		-	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
<b>Chap 20 - IMMOS INCORPORELLES</b>		<b>Chap 40 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	
2051 Concessions et droits similaires	410,00	2805 Concessions et droits similaires	500,00
		281848 Autre matériel de bureau et mobilier	300,00
<b>Chap 21 - IMMOS CORPORELLES</b>		28188 Autres immobilisations corporelles	600,00
2188 Autres immobilisations corporelles	990,00		
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 400,00</b>

## **II – Social :**

### **II-1) Appel à projet d'inclusion numérique porté par l'Union départemental des CCAS du Nord (Délibération 2023-04-20)**

Le numérique est omniprésent dans nos vies et ne cesse de se diffuser. De plus en plus de ménages s'équipent et le niveau de compétences général progresse.

En effet, selon le Baromètre du numérique 2022, étude annuelle réalisée par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC), pratiquement tous les français de moins de 70 ans utilisent internet avec des utilisations variées : les réseaux sociaux, les achats en ligne, la recherche d'emploi et les démarches administratives et fiscales.

Mais 48% des français rencontrent au moins une forme de difficultés qui les empêchent d'utiliser pleinement les outils numériques. Le principal frein identifié est le manque de maîtrise des outils numériques.

Cette difficulté se retrouve sur la commune de Petite-Forêt.

Pour rappel, le CCAS déploie son action dans de nombreux domaines, parmi lesquels :

- La lutte contre les exclusions
- L'accès aux droits pour tous
- Le soutien aux personnes âgées et personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi le CCAS propose un accompagnement humain et pédagogique pour accompagner la dématérialisation des services publics et lutter contre le non recours aux droits.

C'est dans ce cadre que le CCAS a fait l'acquisition d'une borne numérique fin 2022, pour accompagner les franc-forésiens dans les démarches administratives en lignes et viser progressivement l'autonomie.

Considérant l'appel à projets présenté par l'Union départemental des CCAS du Nord visant à soutenir les projets d'inclusion numérique,

Considérant le souhait du CCAS de développer ses compétences en intervenant au domicile des seniors ou personnes en situation de handicap et isolées,

Considérant la nécessité de s'équiper pour se rendre au domicile des usagers et sécuriser les pratiques, il est proposé de répondre à l'appel à projet :

- Axe 1 : en sollicitant l'enveloppe maximale pour l'achat de matériel informatique
- Axe 2 : en formant les travailleurs sociaux à l'accompagnement du numérique

Mr DERCHE fait remarquer que le CCAS intervient chaque année sur le thème de l'inclusion numérique, mot à la mode, mais avec une société différente. Mais que veut dire l'inclusion numérique ?

Madame la Présidente explique que le CCAS essaie d'accompagner les franc-forésiens qui ne comprennent pas le numérique et les aide à faire leurs démarches administratives pour les amener vers l'autonomie.

Mr DEGRAVE précise que l'appel à projet est porté par l'Union départemental des CCAS.

Mme la Présidente reprend sa présentation : effectivement le CCAS et la municipalité œuvrent depuis plusieurs années sur le thème de l'inclusion numérique. De nombreuses actions ont été proposées et l'on continue que ce soit par l'intermédiaire du CCAS ou de l'espace emploi numérique, comme par exemples les stages numériques, très utiles.

Mr DEGRAVE apporte son témoignage : il a suivi les formations à l'Espace Emploi et Numérique et en est pleinement satisfait.

Madame la Présidente explique que l'appel à projet porté par l'UDCCAS, vise à donner les moyens aux CCAS d'intervenir au domicile des usagers qui ne peuvent pas se déplacer.

Le CCAS se porte donc candidat pour obtenir des financements pour l'achat d'un ordinateur portable, d'un scanner et une clé 4G mais également pour la formation des travailleurs sociaux.

Comment les travailleurs sociaux vont-ils se connectés chez les personnes, s'interroge Monsieur DEGRAVE ? La directrice du CCAS répond que cela se fera soit par le biais d'une clé 4G soit par un partage de connexion avec le téléphone professionnel.

### **Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'autoriser Madame la Présidente à répondre à l'appel à projet d'Inclusion numérique de l'Union Départemental des CCAS du Nord

### **II-2) Renouvellement de la convention de partenariat avec la Banque alimentaire du Nord (Délibération 2023-04-21)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que la Banque alimentaire est une association de loi 1901 à but humanitaire qui s'engage dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en accompagnant au quotidien des personnes qui n'ont pas ou plus les moyens de se nourrir convenablement.

Depuis son ouverture, l'épicerie sociale Joséphine Baker travaille en partenariat avec la banque alimentaire du Nord qui prospecte et collecte des produits alimentaires et lui redistribue deux fois par mois.

Suite à la révision de la Charte associative en juin 2021, il est nécessaire de renouveler la convention avec la Banque alimentaire.

Mme la Présidente précise qu' il s'agit d'un renouvellement de la convention qui a été signé en 2016. Suite à des modifications de certains articles de la charte, il convient de la signer à nouveau.

Mme la Présidente rappelle que la banque alimentaire prospecte auprès des entreprises et des commerces des denrées alimentaires, qu'elle redistribue aux épiceries adhérentes.

Mme la Présidente explique que suite à la loi ALUR, qui impose à la grande distribution de vendre à moindre coûts les produits arrivant à date, les dons se font moins nombreux.

Monsieur DERCHE explique que lorsqu'il était bénévole au secours populaire, il remplissait des camions de denrées, aujourd'hui ce n'est plus le cas.

La directrice du CCAS atteste de l'importance des dons fournis par la banque alimentaire. Par exemple, le CCAS n'a pas acheté de lait au premier semestre, ce qui représente environ 3500 € de dons.

#### **Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'approuver la convention conclue avec la Banque alimentaire du Nord

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant, à signer la convention et tout autre document s'y rapportant.

#### D. Questions diverses :

- **De Mr Jean-Michel GODIN : La semaine bleue se termine, ne serait-il pas possible de faire un premier bilan des activités proposées ?**

(Nombre de personnes, coût, réactions des intéressés -es et perspectives d'amélioration pour 2024)

Madame la présidente laisse la parole à madame Louannoughi.

Pour rappel, la semaine bleue est une action qui s'inscrit dans le cadre du dispositif national à destination des seniors. Elle s'est déroulée du **02 au 08 octobre 2023** et avait pour thème : « Vieillir ensemble, une chance à cultiver »

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la place des retraités dans la société. Face au vieillissement de la population, il s'agit de montrer que vieillir ensemble est une chance, pour les seniors et les plus jeunes générations.

#### Bilan de la semaine :

ACTIONS	PARTICIPANTS	PARTENAIRES
Activité « sport adapté » avec les élèves de primaire	27 seniors + 2 classes de CM2	Service des sports
Activité autour des jeux anciens avec les enfants des centres de loisirs	14 seniors et 36 enfants	Service jeunesse

Séance de cinéma « Maison de retraite » de Thomas Gilou	58	Service culturel
Marche bleue	47	Association Marche Franc Forésienne
	234	

Budget prévisionnel : 350 € - Budget réalisé : 224.66 €

La Présidente évoque également le repas qui ouvre généralement la semaine bleue : 310 inscrits et 127 en portage. Il y a eu des bons échos.

- **Mr POMMEROLE souhaite faire un petit retour du voyage des seniors organisé en Bretagne en septembre.**

Monsieur DEGRAVE indique que le voyage était agréable et que le groupe avait une bonne mentalité. Monsieur POMMEROLE précise que la Bretagne est une très jolie région et accueillante.

Mme la Présidente indique que le choix d'aller moins loin et de réduire le nombre d'excursion, a permis d'intégrer des personnes qui ont du mal à marcher, sans représenter une charge pour le groupe, précise Monsieur DEGRAVE.

**Levée de la séance à 18h40.**



Sandrine GOMBERT,  
Présidente du CCAS

Véronique JOLY,  
Secrétaire de séance